

Fonds monétaire international

République Islamique de Mauritanie: Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 17 juin 2013

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la République de Mauritanie, dans laquelle sont décrites les politiques que les autorités de la République de Mauritanie entendent mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété des autorités de la République Islamique de Mauritanie, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Lettre d'Intention

Nouakchott, le 30 mai 2013

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20433
États-Unis

Madame la Directrice Générale,

1. Ces trois dernières années, le gouvernement a réussi à relever les défis qui consistent à renforcer la stabilité macroéconomique et à renouer avec la croissance dans un contexte difficile tant au niveau national qu'international. La mise en œuvre de politiques économiques appropriées alignées sur les priorités arrêtées dans notre cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), nous a permis de rétablir les équilibres macroéconomiques et de maintenir la stabilité des prix, tout en mettant en place une série de programmes d'urgence destinés à appuyer nos populations les plus vulnérables. En dépit d'efforts considérables, l'économie continue de se heurter à des taux de chômage et de pauvreté élevés, et nos indicateurs de développement restent en deçà de nos Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) — qui constituent nos objectifs officiels de développement.
2. Nous avons atteint les objectifs quantitatifs que nous nous sommes fixés pour fin 2012 dans le cadre du programme appuyé par l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), (Tableau 1). Cependant, comme nous n'avons pas pu respecter après janvier le plafond continu portant sur la contraction ou la garanti de prêts extérieurs non concessionnels, nous sollicitons une dérogation sur la base des mesures correctrices que nous avons prises. De plus, le repère structurel à fin mars 2013 (Tableau 2) a été respecté, mais les repères structurels à fin décembre 2012 devraient être complétés. Pour ce qui est du repère structurel relatifs à l'audit des entreprises publiques, le rapport de Mauripost est finalisé et ceux de la SDNE, SONIMEX, et SOMAGAZ seront disponibles à la mi-juin. L'augmentation des tarifs d'électricité pour les gros consommateurs a été reportée, en raison du retard accusé par l'étude tarifaire qui vient d'être achevée. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales a été atteint pour l'année, après le rattrapage qui a suivi l'adoption du décret d'avance.
3. Notre programme de politique économique continuera à consolider la stabilisation économique en 2013, tout en renforçant les efforts déployés pour lutter contre le chômage et la

pauvreté. A cette fin, nous nous sommes fixés, en concertation avec les services du Fonds, des objectifs indicatifs trimestriels pour 2013.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PROGRAMME POUR 2012

4. Le dynamisme des secteurs du bâtiment et de la pêche, et le rebond de la production agricole, ont été les principaux moteurs de la reprise économique en 2012. En termes réels, la croissance du PIB a atteint 6,9 pour cent en 2012 (8 pour cent hors industries extractives), malgré la crise économique qui continue à affecter l'Europe, l'un de nos principaux partenaires commerciaux. L'inflation a chuté à 3,4 pour cent en décembre 2012, nettement en dessous des projections, car les augmentations régulières des prix de détail des carburants ont été plus que compensées par la baisse des prix des produits alimentaires (qui constituent 49 pour cent du panier de consommation). Cependant, la bonne performance économique et les programmes sociaux mis en place n'ont malheureusement pas pu enrayer les taux de chômage et de pauvreté qui restent élevés pour l'atteinte de nos objectifs de développement.

5. La forte détérioration du déficit du compte courant a été accompagnée par une hausse considérable des investissements directs étrangers. La diminution des exportations de minerai de fer, la forte augmentation des importations à cause du programme d'urgence EMEL 2012 et de nouveaux projets d'investissement expliquent la dégradation du déficit du compte courant qui dépasse les 30 pour cent du PIB à la fin de l'année 2012 (de 7 pour cent du PIB en 2011). Ceci étant, le déficit du compte courant ne serait que de 2,8 pour cent du PIB si les importations associées aux investissements directs étrangers étaient exclues. L'amélioration de la gestion des réserves de change, un important rapatriement des recettes minières, le paiement à l'avance de la licence de pêche de l'Union européenne,¹ et le don exceptionnel qui était envisagé dans le cadre des engagements de la Table ronde de Bruxelles nous ont permis d'accroître notre stock de réserves de change à 962 millions de dollars EU à fin 2012. Ce niveau de réserves, correspondant à 6,2 mois d'importations, est bien supérieur au niveau optimal et à celui prévu pour l'année 2017, jugé nécessaire pour absorber les chocs exogènes.

6. Dans le domaine des finances publiques, l'exécution budgétaire à fin 2012 montre une meilleure performance due à un important effort de recouvrement d'impôts (une augmentation de 43 pour cent en glissement annuel des recettes fiscales hors mines), une amélioration des recettes minières (de 23 pour cent en glissement annuel), au décaissement plutôt que prévu de la contrepartie financière de l'accord de pêche avec l'UE, et à un appui extérieur exceptionnel (5 pour cent du PIB). C'est pourquoi, le solde budgétaire de base a enregistré un excédent de 0,4 pour cent du PIB non pétrolier à la fin 2012, au lieu du déficit de 2 pour cent prévu au moment de la cinquième revue. Le solde global, dons compris, a atteint un excédent de 2,8 pour cent du PIB pour la première fois dans l'histoire contemporaine de la Mauritanie, malgré les

¹ La redevance a été reçue à fin décembre 2012 mais n'a pu être comptabilisé au Trésor qu'en janvier 2013.

nouveaux programmes d'urgence (alimentaire et contre la sécheresse) et une hausse importante des investissements financés sur ressources propres.

7. À la fin de 2012, la création monétaire a été mieux maîtrisée que prévu, grâce à une meilleure performance budgétaire et à une stérilisation implicite par la société minière d'État. Étant donné les pressions inflationnistes limitées avec un taux d'inflation globale à la baisse et la stérilisation implicite de la SNIM, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) a eu recours une seule fois, à titre d'essai, à l'émission d'un nouvel instrument de politique monétaire (les bons du Trésor à sept jours pour un montant d'un milliard d'ouguiyas) pour éponger la liquidité excédentaire. En ce qui concerne le taux de change, il s'est déprécié de 5 pour cent par rapport au dollar et de 3 per cent en termes effectif réel. Cette dépréciation s'est accompagnée par une prime contre le dollar et l'euro qui reste faible sur le marché parallèle, reflétant l'absence d'un déséquilibre fondamental sur le marché officiel.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2013

8. La forte reprise économique, qui a débuté en 2012, devrait se poursuivre en 2013 avec un taux de croissance du PIB réel à environ 6 pour cent. Du côté de la demande, cette croissance serait supportée par des dépenses privées et publiques soutenues et par un secteur extérieur qui bénéficierait d'une amélioration des prix des matières premières exportées. Du côté de l'offre, la croissance serait tirée principalement par les secteurs du bâtiment et travaux publics, l'agriculture, et les services. L'inflation sera contenue à 5.1 pour cent (glissement annuel) grâce à une modération des prix des produits de base et des effets d'atténuation provenant des prix administrés. Le déficit du compte courant restera élevé pour atteindre 28 pour cent du PIB, en majeure partie grâce aux importations liées aux investissements miniers et aux projets d'infrastructure, et financés par des investissements directs étrangers et des emprunts extérieurs. La capacité de l'économie mauritanienne à résister aux chocs exogènes continuera à être renforcée par un niveau de réserves de change élevé (869 millions de dollars EU, équivalent à 7,3 mois d'importations à la fin de 2013).

A. Le programme macroéconomique

Politique budgétaire

9. La politique budgétaire restera ancrée sur la performance de l'économie hors industries extractives pour s'assurer d'une position budgétaire soutenable à moyen terme. Le déficit budgétaire global (excluant les recettes des industries extractives et les investissements financés sur ressources extérieur) est projeté à 9,4 pour cent du PIB, ce qui correspond à une amélioration de 1½ pour cent du PIB, et une détérioration du solde de base de près de 0.3 pour cent du PIB hors pétrole. Cette dégradation du solde de base, par rapport aux prévisions du budget, s'explique principalement par le versement de la première tranche de la licence de pêche en 2012 et une augmentation des dépenses d'investissement, malgré une augmentation des

recettes fiscales. Les besoins en financement demeurent largement comblés par le financement non bancaire et l'appui extérieur.

10. Une plus value au niveau des recettes fiscales, due en partie à une plus grande assiette fiscale en 2012, a permis de compenser la moins value provenant de l'accord de pêche, permettant ainsi aux revenus d'atteindre l'objectif de 30 pour cent du PIB prévu dans le cadre du budget de l'État. Nos recettes fiscales au premier trimestre de l'année 2013, s'avèrent environ 10 pour cent plus élevées que prévu, une tendance qui reflète une amélioration de l'assiette fiscale et un rythme de croissance soutenu de l'activité économique. Les recettes minières, quant à elles, sont aussi revues à la hausse par rapport au budget de l'État 2013, sur la base de la récente envolée des prix du minerai de fer. La révision de l'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS) visant à le rendre plus progressif et les nouvelles exonérations des droits de consommation pour les engins agricoles n'auront qu'un effet minime sur le budget 2013 (ne dépassant pas les 2 milliards d'ouguiyas de perte).

11. Des investissements financés sur ressources propres — le plus important poste de dépenses — augmenteront davantage pour refléter des besoins pressants d'infrastructure. Cet accroissement, d'environ 10 pour cent par rapport au niveau budgétisé, correspond à des projets déjà engagés qui sont conformes aux priorités établies dans le CSLP. Ces projets — consistants avec la capacité mise en place et qui touchent principalement le secteur agricole, les réseaux d'énergie, et les infrastructures routières — continueront à être soumis aux nouvelles procédures de passation de marché, conformément à la réglementation en vigueur. Nous nous engageons à ce que tout nouveau projet bénéficie d'une étude d'évaluation et de faisabilité.

12. En ce qui concerne les dépenses courantes, nous avons complètement éliminé les subventions aux carburants et continuons à maîtriser la masse salariale. L'augmentation des tarifs d'électricité pour la moyenne tension pour les gros consommateurs (repère structurel) n'a pas eu lieu comme prévu en raison du retard de l'étude tarifaire. Par contre, nous avons des recettes temporaires additionnelles provenant des pétroliers distributeurs suite à un prix de vente qui reste en moyenne supérieur aux prix internationaux. Le programme d'urgence, quant à lui, s'était considérablement réduit suite à la diminution des produits subventionnés par les boutiques de solidarité et par la baisse des prix internationaux. En cas de manque à gagner, nous nous engageons à réduire les dépenses non essentielles, y compris les projets d'investissements non urgents.

Politiques monétaire, financière et de change

13. Pour 2013, l'orientation de la politique monétaire sera prudente, et nous resterons vigilants à toute résurgence de pressions inflationnistes. Nous avons diminué la liquidité excédentaire au cours des trois derniers mois suite à nos interventions considérable sur le marché des changes. Cependant, le niveau de liquidité bancaire reste élevé et le crédit au secteur privé qui accompagne la croissance de l'économie Mauritanienne augmente sensiblement. Conformément

à nos objectifs, la gestion de la liquidité se fera principalement en faisant recours à des instruments indirects de la politique monétaire et en renforçant nos prévisions:

- *Outils de politique monétaire.* Nous avons réussi à doter la BCM d'un instrument de gestion de liquidité à court terme. A cette fin, nous allons émettre des bons du trésor de 7 jours chaque semaine dès le mois de juin, sur la base d'une évaluation hebdomadaire du niveau de la liquidité bancaire, des conditions du crédit au secteur privé et des pressions inflationnistes. Nous considérerons le relèvement du taux de la réserve obligatoire au cas où le surplus de liquidité engendrerait un effet déstabilisateur sur le système bancaire.
- *Prévisions de liquidité.* Un nouvel arrêté, adopté en mai, a officialisé la formation du comité de coordination entre la politique monétaire et budgétaire. Ce comité — qui se réunira chaque semaine — aura pour mission d'établir l'évolution des facteurs affectant la liquidité bancaire et de communiquer à la Direction des marchés et de la gestion de la liquidité les montants à absorber au moyen d'instruments de politique monétaire. Ceci facilitera la séparation entre l'émission des bons du trésor à des fins budgétaires et l'émission des instruments de la BCM nécessaires pour répondre aux besoins de politique monétaire.
- *Les coûts de la politique monétaire.* Nous avons établi une convention entre le Ministère des finances et la BCM régissant les modalités de remboursement des créances de l'État envers la BCM qui a été approuvée par le Conseil des Ministres le 2 mai (Action préalable). Suite à cela, les paiements des intérêts seront initiés après l'approbation du Parlement à fin de juin. Nous continuerons à travailler pour assurer la titrisation de la créance afin de doter la BCM de moyens financiers pour une bonne conduite de la politique monétaire.

14. La BCM continuera à renforcer ses efforts pour améliorer davantage le fonctionnement du marché de changes et la transparence des opérations. A cet égard, nous avons au cours des quatre premiers mois de 2013 repris nos ventes régulières de devises (160 millions de dollars EU au cours des deux derniers mois), qui ont permis à fin avril d'éliminer toutes les demandes de devises insatisfaites. Pour assurer le maintien de la confiance dans le marché des changes, la BCM s'engage à mettre régulièrement une part des recettes minières sur le marché des changes (un montant d'au moins 40 millions de dollars EU par mois). Pour renforcer davantage la transparence de ces opérations, la BCM a publié en mai 2013 toutes les cessions directes de devises faites aux opérateurs publics ou privés (dans les cas d'urgence) au cours de 2012-13. La BCM s'engage à ce que ces cessions — faites au prix officiel — soient limitées à celles du gouvernement. Le taux de change continuera à s'aligner sur les fondamentaux dictés par l'offre et la demande sur le marché. En fonction des évolutions du marché, nous étudierons la possibilité de le réformer en profondeur, y compris la possibilité d'établir le fixing du côté des ordres d'achat et de rapatrier une part des recettes minières par le système bancaire.

15. La Banque centrale — indépendante de par ses statuts — reste garante de la stabilité du système financier. A ce titre, elle continuera à évaluer l'impact de l'entrée de quatre nouvelles banques sur la stabilité du système bancaire. La concurrence pourrait s'intensifier la compétition entre banques dans un marché peu profond et une clientèle limitée. Pourtant, la BCM continuera à appliquer la réglementation en vigueur prévue par la loi bancaire de manière neutre et uniforme. Ainsi, les banques ne répondant pas aux dispositifs réglementaires seront sanctionnées telles que prévu par la réglementation. La BCM évaluera de près les répercussions sur le système bancaire en cas d'une liquidation judiciaire, notamment sur la confiance des déposants dans le système bancaire Mauritanien.

16. La stratégie du secteur financier, préparée en collaboration avec la Banque Mondiale, a été adoptée et est utilisée pour fixer les priorités et le calendrier des réformes visant à approfondir l'intermédiation financière et remédier aux insuffisances identifiées par l'assistance technique. Nos actions continueront à se focaliser sur le:

- *Suivi continu des risques.* Nous continuons nos travaux pour informatiser la centrale des risques et une base de données des impayés sera finalisée d'ici juin 2013. Les audits internationaux des banques commerciales indiquent que l'encours des créances douteuses— basé sur les normes internationales— est élevé (39 pour cent des crédits bruts) et ont identifié des carences au niveau de la gouvernance de certaines banques ainsi qu'un manque de provisionnement qui a été résorbé pour toutes les banques en 2012, à l'exception d'une (programmée pour 2013). Suite à cela, nous avons établi à fin 2012 des contrats programmes pour résoudre les vulnérabilités des banques; celles-ci doivent dorénavant mettre en place des procédures de contrôle interne rigoureuses (par exemple, comité de crédit) et communiquer un rapport détaillé trimestriel à la supervision bancaire sur la mise en œuvre des ces contrats programmes. Nous avons convenu avec les banques de la nécessité de sortir de leurs bilans d'ici septembre 2013 les créances en souffrance de longue date déjà provisionnées à 100 pour cent —cette opérations ramènerait le taux de créances en souffrances à moins de 20 pour cent. Dans ce contexte, nous solliciterons l'assistance technique du FMI pour étudier la possibilité de créer une agence de recouvrement privée pour récupérer les crédits douteux.
- *Crédit à la consommation.* Le dynamisme récent du crédit à la consommation —qui découle d'une compétition intense entre banques dans un contexte où les taux du bon du trésor sont bas —mérite un suivi assidu en vue d'éviter un surendettement des ménages. A cet égard, nous comptons aligner les normes prudentielles bancaires pour les crédits à la consommation avec la législation existante relative à l'emploi qui plafonne la capacité de remboursement à 30 pour cent du salaire mensuel. Nous étudierons, avec l'aide d'AFRITAC Ouest, la possibilité de mettre en place d'autres mesures prudentielles qui pourraient aider à éviter un surendettement des ménages.
- *Renforcement de la réglementation et de la supervision bancaire.* Nous continuons, en collaboration avec l'assistance technique d'AFRITAC de l'Ouest, d'appliquer les

dispositions réglementaires qui ont été récemment revues, notamment les nouvelles instructions sur les apparentés, les fonds propres nets, la division des risques et l'audit interne. Nous avons augmenté nos contrôles a posteriori sur les positions de changes, et les sanctions envisagées pour les infractions sur position de change sont dorénavant appliquées pour toute transaction non justifiée. Dans l'immédiat, la BCM renforcera la capacité de la supervision bancaire en procédant au recrutement de nouveaux inspecteurs, qui seront formés grâce à la venue d'un expert international.

- *Mise en place de la comptabilité IFRS et renforcement de la transparence.* Un chronogramme est en cours d'élaboration pour mettre en place les nouvelles normes IFRS pour les états financiers de la BCM, maintenant qu'une grille de passage a été établie par un cabinet international. La BCM continuera à faire auditer et publier régulièrement ses comptes, y compris ses réserves, par un cabinet d'audit international sélectionné par appel d'offres.

Dettes extérieures et gestion de la dette

17. Nous sommes résolus à sauvegarder la viabilité de la dette extérieure à un niveau soutenable. Pour ce faire, nous nous engageons à rechercher et mobiliser en premier lieu des ressources concessionnelles et intérieures. Toutefois, et vu le champ limité des ressources concessionnelles mobilisables, nous avons eu besoin de contracter trois prêts non concessionnels (élément don inférieur à 35 pour cent) pour une ligne électrique (75 millions de dollars EU) et un projet hydraulique (118.3 million de dollars EU). Pour s'assurer d'une meilleure coordination de ces emprunts et diminuer le risque que des emprunts non-concessionnels soient faits sans une évaluation adéquate, nous signerons début juin, un protocole d'accord de coordination institutionnelle entre les Ministères de l'Économie, des Finances et la BCM. Ce comité est responsable d'analyser la nécessité de tout emprunt, ainsi que ses effets budgétaires et de communiquer les nouveaux plans d'emprunt aux services du FMI pour consultation préalable. Cette coordination institutionnelle renforcera notre stratégie d'endettement à moyen terme adoptée en septembre 2012.

18. Nous continuerons à déployer activement des efforts pour parachever les accords d'allégement de la dette avec les créanciers bilatéraux. À cet égard, nous continuons nos discussions avec les autorités koweïtiennes pour parvenir à un traitement de la dette bilatérale conforme aux termes de l'initiative PPTE, en vue d'annuler cette dette passive. Entre-temps, la portion de la dette koweïtienne de la BCM a été éliminée de son bilan en contrepartie des créances de l'État à l'égard de la BCM.

B. Réformes structurelles

19. Nous accordons une grande importance aux réformes structurelles en raison de leur effet positif sur l'amélioration du climat des affaires, la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Renforcement du dispositif de protection sociale et élimination progressive des subventions

20. L'application de la nouvelle structure des prix nous a permis d'aligner les prix intérieurs des carburants sur les cours internationaux en 2012. Pour asseoir la crédibilité de l'ajustement du nouveau mécanisme de prix et éviter de politiquer son utilisation, nous comptons appliquer cette formule de manière systématique et automatique, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Pour éviter tout ajustement brusque, nous comptons élaborer une nouvelle instruction qui met en place un cap de 3 pour cent dans la formule de lissage au cas où l'augmentation des prix internationaux serait très importante.

21. Nous avons fait l'évaluation du programme EMEL et avons maintenu le nombre de boutiques de solidarité tout en diminuant les quantités et le nombre de produits subventionnés. Nous sommes conscients que le programme EMEL est un programme d'urgence qui devrait être remplacé par un programme de transferts sociaux mieux ciblé. Dans ce contexte, nous comptons élargir des programmes de transferts en espèces et de vivre cette année suite aux économies faites dans le programme EMEL. Cette stratégie bénéficiera de l'enquête sur la vulnérabilité et la pauvreté (financée sur ressources propres) faite à Nouakchott, des enquêtes PAM sur les zones d'insécurité alimentaire, et de la finalisation du recensement de la population. Une enquête plus exhaustive sur la vulnérabilité sera étendue au reste du pays très prochainement.

22. La stratégie de protection sociale élaborée avec l'UNICEF sera adoptée au Conseil des Ministres en juin 2013. Cette stratégie permettra de renforcer davantage le système de couverture sociale et de mieux coordonner les actions nécessaires pour protéger les populations pauvres et vulnérables avec l'appui des PTFs. En outre, conscients des effets négatifs de la sécheresse sur la sécurité alimentaire, nous avons initié la mise en œuvre d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire pour 2015-30 et du programme national d'investissement qui s'y rapporte.

Réforme des finances publiques

Gestion des ressources naturelles et fiscalité minière

23. Le gouvernement a engagé une réflexion pour optimiser davantage les ressources minières. Ainsi, nous avons aligné le régime fiscal et douanier arrêté dans les convention signées avec les nouveaux investisseurs au nouveau code minier en cours d'application, et comblé les lacunes existantes dans la législation fiscale afin d'imposer les plus-values réalisées sur les transferts de propriété d'actifs en Mauritanie. Pour éviter l'accumulation des crédits d'impôts dus aux sociétés minières, nous avons, conformément aux recommandations des services du FMI, introduit un mécanisme d'auto-liquidation de la TVA sur les prestations de services réalisées par des entreprises étrangères. Nous avons identifié deux ou trois intrants des compagnies minières dont la demande de remboursement de crédit est quasi-certaine. Nous continuerons d'examiner les meilleures solutions pour s'assurer du remboursement du crédit TVA, tout en ne faisant aucun

recours à des solutions expéditives visant à exonérer les sociétés minières ou la possibilité pour celles-ci de reporter leurs crédits de TVA sur leurs redevances minières dues. Nous continuerons également d'examiner les analyses de perspectives de renégociation des incitations fiscales dans le secteur minier avec les investisseurs qui le désirent, tout en veillant à améliorer le climat des affaires.

24. Le Gouvernement tient à garantir la transparence totale dans l'exploitation et l'emploi des ressources financières provenant du secteur minier. Ainsi, nous envisageons de créer un mécanisme permettant de mieux gérer les recettes tirées des industries extractives, ce qui permettra de mieux protéger l'économie mauritanienne contre des chocs exogènes. Une mission d'assistance technique des services du FMI nous aidera à mettre en place ce mécanisme. Par ailleurs, des délais de passation de marché nous a fait mettre en suspense temporairement notre statut de conformité à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), et nous déployons tous nos efforts pour le rétablir le plutôt possible. Nous avons aussi publié les recettes fiscales et non fiscales du secteur minier (SNIM, TASIAST, MCM) sur le site web du Ministère des finances, comme ça se fait pour le secteur pétrolier et gazier.

Maintenir la tendance haussière du recouvrement des recettes

25. Nous sommes déterminés à poursuivre l'amélioration sensible du recouvrement d'impôt. Une Direction des grandes entreprises (DGE) à compétence nationale, un meilleur contrôle fiscal, et la généralisation du numéro d'identifiant fiscal nous a permis d'élargir notre assiette fiscale et de combattre l'évasion fiscale. Nous comptons renforcer davantage notre performance en adoptant une véritable stratégie de contrôle fiscal basé sur une meilleure programmation, des objectifs réalistes, la maîtrise des restes à recouvrer et le renforcement de l'encadrement des contrôles. Nous allons davantage renforcer les moyens de la DGI en augmentant son budget de fonctionnement et en renforçant la formation du personnel. Parallèlement, nous continuerons à évaluer les indicateurs de performance de la DGI, y compris ceux établis pour chaque direction sur la base de diverses fonctions (arriérés, nouveaux contribuables). Pour s'assurer que le climat des affaires reste serein et que le contribuable comprenne nos procédures de recouvrement, nous mènerons une campagne de communication pour mieux vulgariser nos procédures qui sont appliquées de manière uniforme à tous les contribuables tout en opérationnalisant nos procédures d'appel, y compris la mise en place formelle de commissions paritaires.

26. Nous accélérerons la réforme des douanes en vue de renforcer leur rôle dans la collecte des recettes, la facilitation des procédures commerciales et la lutte contre la fraude. À cet égard, nous avons installé un système de paramètres de sélectivité des contrôles avec le nouveau scanner ainsi que le nouveau système SYDONIA. Par ailleurs, nous comptons étendre le contrat avec la société d'inspection (SGS) jusqu'à la fin de l'année 2013, date à laquelle nous estimons pouvoir rendre opérationnel un bureau de la valeur et un bureau des renseignements douaniers. Afin de renforcer le pilotage par objectifs, nous comptons mettre en place au cours des prochains mois des indicateurs de performance pour les services douaniers. Les synergies avec la

DGI ont été renforcées à travers la signature d'un protocole d'accord entre la DGD, la DGI, la DGB et la DGTP pour formaliser les échanges d'informations sur les contribuables; celui-ci sera opérationnel dès juin 2013. Un nouveau projet de code douanier sera soumis au Conseil des Ministres en juin 2013. Le renforcement des capacités des ressources humaines de la DGD demeure une priorité.

Gestion des dépenses publiques

27. Les travaux engagés pour élaborer — avec l'assistance technique du FMI — une nouvelle loi organique dès 2014 qui permettra de mettre à jour le cadre réglementaire de la gestion des dépenses publiques. La nouvelle loi offre aussi l'occasion de renforcer le cadre normatif concernant certaines opérations de l'État, y compris le recours aux demandes de règlement immédiat, aux comptes d'affectation spéciale, et aux autorisations pour dépenses d'urgence. A cet égard, nous comptons simplifier le circuit de la chaîne de la dépense, sur la base de contrôles informatisés; ce qui réduirait le besoin de recours aux procédures exceptionnelles qui seraient restreintes par des conditions claires, plus exigeantes et strictes.

28. Afin d'assainir la situation financière de l'État, nous avons élaboré comme prévu un rapport sur les dossiers du contentieux de l'État à la fin mars 2012. Les créances reconnues par l'État s'élèvent à près de 6 milliards d'ouguiyas et ont été portées à la connaissance du public, parallèlement à la création de commissions mixtes État-fournisseurs et d'un bureau voué spécialement à la résolution de ces contentieux. Nous continuons à respecter scrupuleusement le plan d'apurement des arriérés reconnus sur la période 2012-14. En outre, nous avons établi la situation des garanties de l'État qui ont été mobilisées (6 milliards d'ouguiyas), mais pas payées; un échéancier de remboursement sera établi avant la fin du mois de juillet 2013.

29. Par ailleurs, le nouveau code de passation des marchés publics est entré en vigueur en 2012. Les décrets d'application y afférents ont été tous adoptés et mis en œuvre. Ce code est dorénavant appliqué systématiquement à tous les marchés publics. Les marchés de gré à gré ont été éliminés et demeureront seulement des cas exceptionnels, qui continueront à être supervisés par la commission de contrôle instituée par le nouveau code et seront rendus publics.

Maîtriser la masse salariale et améliorer la qualité des services publics

30. Nous continuons nos efforts de maîtrise de la masse salariale et notre réforme de gestion de la paie. À cet effet, nous continuons à interdire tout recrutement effectué en dehors du statut de la fonction publique. Nous avons procédé à l'harmonisation du fichier de la fonction publique avec celui de la solde, produisant ainsi un système unifié de gestion de la paie assorti d'une base de données unique. Pour approfondir ce travail et mieux contrôler le paiement des salaires et des allocations familiales, nous sommes engagés dans une opération de mise à jour des dossiers des fonctionnaires et de leurs familles, et améliorer notre suivi des dépenses salariales et notre système de prévision (avec l'aide de l'AFRITAC OUEST). À court terme, nous voulons instaurer un mécanisme efficace et permanent de contrôle de la présence effective des fonctionnaires et

agents de l'État sur leur lieu d'affectation, notamment par des missions de vérification et des recensements au niveau des grands ministères.

Améliorer la performance des entreprises publiques

31. Afin de renforcer et d'améliorer la gestion des entreprises publiques, nous avons lancé un audit technique et financier des sociétés d'État avec l'appui de la Banque mondiale. Malheureusement, cette opération n'a pas pu être achevée comme prévu en raison de retards dans les procédures de passation des marchés. En ce qui concerne la *Mauripost*, le rapport définitif a été soumis par le cabinet concerné y compris l'étude organisationnelle. S'agissant de la SNDE, la SONIMEX, et la SOMAGAZ, les contrats ont été signés, et des rapports provisoires seront préparés à la mi-juin 2013. Nous sommes conscients que l'assainissement de la situation financière de ces entreprises est essentiel et comptons leur assurer une meilleure gestion. Par ailleurs, nous comptons améliorer le suivi de la masse salariale des entreprises et établissements publics en procédant au recensement du personnel et en établissant un fichier centralisé des employés à la Direction générale du patrimoine de l'État.

Réformer le secteur de l'électricité

32. Le secteur de l'électricité constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement. Après sa capitalisation, la normalisation de ses relations financières avec l'État et le recours à la nouvelle ligne de crédit BID, la SOMELEC a fortement réduit les coûts de ses emprunts bancaires. L'étude tarifaire, finalisée en avril 2013, permettra d'élaborer un plan d'action pour la révision des tarifs, qui s'avère nécessaire. Dans l'immédiat, nous envisageons d'augmenter les tarifs pour les gros consommateurs qui n'ont pas encore vu leurs tarifs alignés sur ceux de la basse tension. De plus, nous continuerons d'appuyer les efforts de la SOMELEC pour le recouvrement des créances impayées des autres entités publiques. Nous ferons aussi appel à un cabinet-conseil pour la mise en place d'un contrat-programme entre la SOMELEC et l'État.

Promouvoir le secteur privé et l'emploi

33. Nous sommes déterminés à améliorer sensiblement le climat des affaires et à cerner les contraintes qui freinent la promotion du secteur privé afin de réussir le pari de l'emploi. Dans cette optique, nous comptons également remédier aux contraintes du climat des affaires identifiées dans l'enquête *Doing Business* de la Banque mondiale, en particulier sur la simplification des procédures fiscales, des procédures d'enregistrement des entreprises et l'octroi de permis de construire. En dépit de quelques retards, nous comptons opérationnaliser le guichet unique dès juin 2013 en vue de simplifier les procédures et de raccourcir les délais administratifs. Nous nous assurons que le cadre juridique soit appliqué par tous de manière uniforme et cohérente.

34. Nous continuons à promouvoir l'emploi à travers une stratégie à plusieurs volets. Ainsi, nous comptons adopter d'ici septembre 2013, une stratégie nationale de développement des

compétences adaptée aux besoins du secteur privé, qui viendra renforcer nos programmes de formation professionnelle et d'insertion de jeunes diplômés. La nouvelle stratégie de développement rural (notamment pour l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués) permettra de nouveaux investissements dans le secteur agricole. Une nouvelle étude stratégique du secteur des télécommunications permettra d'identifier de nouveaux emplois. Afin de bien cerner la situation du marché du travail, nous avons achevé l'enquête nationale sur l'emploi, et nous comptons disposer de résultats que nous pouvons exploiter, avec l'appui d'autres partenaires techniques et financiers (BIT et PNUD), dès juin 2013.

Renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté

35. La lutte contre la corruption reste une priorité absolue pour le gouvernement. La Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) adoptée en 2010, sera opérationnalisée par la mise en œuvre d'un plan d'action définissant les principales interventions des pouvoirs publics contre la corruption. Celle-ci a fait l'objet d'un projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale à la fin de l'année 2012. De plus, nous proposons de mettre en place au courant de 2013 une commission technique qui fera des recommandations au Gouvernement sur la rationalisation des structures de contrôle de l'État.

36. L'éradication de la pauvreté est un objectif stratégique que nous avons érigé en priorité dans toutes nos politiques nationales. Afin d'asseoir une cohérence entre les objectifs macroéconomiques et la stratégie de lutte contre la pauvreté, nous avons révisé notre CSLP et finalisé le deuxième rapport d'évaluation pour 2011, et comptons organiser en juin 2013 les assises nationales pour discuter du rapport pour 2012. La mise en place de la nouvelle agence de lutte contre la pauvreté et les séquelles de l'esclavage permettra de mieux coordonner le suivi du CSLP et des programmes sociaux pour les plus vulnérables.

Améliorer les statistiques économiques

37. Nous sommes conscients du rôle crucial d'une information statistique fiable dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques, la mise en œuvre du CSLP et le suivi des OMD. Dans ce sens, plusieurs enquêtes, telles que celles sur le recensement de la population et de l'emploi, sont en phase finale, alors que d'autres, telles la refonte totale de l'IHPC et l'actualisation du répertoire national des entreprises industrielles et l'enquête sur les conditions de vie et des ménages restent à initier (celles-ci bénéficieront des résultats du recensement général de la population). Nous avons sollicité l'appui de la Banque Mondiale pour renforcer les capacités en matière de statistiques en poursuivant la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS. De plus, nous comptons opérationnaliser la fonction statistique dans les départements ministériels et mettre en place un dispositif pour le perfectionnement et la formation continue dans le domaine statistique.

Risques

38. En dépit de l'évolution positive observée au cours des premiers mois de 2013, plusieurs facteurs peuvent empêcher l'atteinte de nos objectifs: (i) la baisse de la demande extérieure et des prix des produits d'exportations (fer, cuivre et or) et la volatilité des prix de produits d'importations comme le blé, le riz ou le pétrole; (ii) l'insuffisance de financements extérieurs concessionnels; (iii) l'impasse de l'accord sur la pêche avec l'Union européenne ; et (iv) des goulots d'étranglement qui retarderaient la mise en œuvre de notre programme d'investissements. Néanmoins, le gouvernement est disposé à prendre les mesures appropriées pour atténuer les effets des ces risques s'ils venaient à se réaliser, en concertation avec les services du FMI.

CONCLUSION

39. Les principaux objectifs du programme fixés pour décembre 2012 ayant été atteints (tableaux 1 et 2), le gouvernement sollicite la conclusion de la sixième revue du programme appuyé par un accord au titre de la FEC et le décaissement de 11,04 millions de DTS. Le gouvernement sollicite également une dérogation pour le non respect du critère de non concessionnalité en raison des mesures correctrices mises en place (paragraphe 17). La sixième revue du programme devrait être achevée à compter du 17 juin 2013.

40. Pour le reste de 2013, nous continuerons de poursuivre des politiques prudentes à même de préserver la stabilité macroéconomique acquise après tant d'efforts et de persévérer nos efforts de réformes afin de générer une croissance plus inclusive. Compte tenu de notre intérêt pour la poursuite d'une collaboration étroite avec les services du FMI, nous nous sommes convenus avec les services du FMI sur des objectifs indicatifs pour 2013, et sommes prêts à prendre les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cette fin.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre haute considération.

/s/

Sid' Ahmed Ould Raiss
Gouverneur
Banque centrale de Mauritanie

/s/

Thiam Diombar
Ministre des finances

/s/

Sidi Ould Tah
Ministre des affaires économiques et du développement

Tableau 1. Mauritanie: Critères de réalisation et repères quantitatifs pour le programme appuyé par la FCE pour 2010, 2011 et 2012

(Variation cumulée à compter de fin décembre 2010 et fin décembre 2011) 1/

	fin-déc. 2010			fin-déc. 2011			fin-déc. 2012		
	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé
Objectifs quantitatifs									
Reserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars 2/	34.4	53.2	68.6	82.9	47.9	201.4	292.3	292.3	435.0
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas 3/	20.4	15.5	-11.4	-7.5	1.7	-1.9	-62.4	-62.4	-91.2
Solde de base hors pétrole; définition du programme	-28.5	-28.5	-23.0	-17.0	-17.0	-2.4	-23.3	-21.6	4.4
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU 4/	0		0	105.0		0.0	0.0		105.0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU.	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette non rééchelonnée (plafond continu)	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0
Dépenses liées à la réduction de la pauvreté (Objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas	106.7		89.9	106.5		107.9	135.6		138.2
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)									
Aide internationale nette	35.4		34.0	32.8		-6.0	202.4		214.5
Décaissements cumulés de prêts et dons officiels en devises	76.6		34.0	92.6		58.6	279.5		295.9
Impact de tout nouvel allègement de dette	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	-41.2		0.0	-59.8		-64.6	-77.1		-81.4
Contribution du FNRH au budget	47.2		110.1	34.8		34.7	64.4		58.3
Décaissements cumules de dons officiels en devises	46.9		33.8	24.6		3.6	219.9		213.3
Pour mémoire:									
Taux de change ouguiyas/dollar du programme	262.0		262	262.0			262.0		262.0

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustements voir le protocole d'accord technique.

2/ Ajustés à la hausse à contribution du FNRH au budget et à la baisse pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

3/ Ajustés à la baisse pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

4/ Le plafond plus élevé pour 2011 accueille seulement le financement d'une centrale électrique hybride. En raison de l'approbation tardive parlementaire de ce financement, ce critère de performance a été techniquement raté en 2012. Les autorités ont contracté trois prêts non concessionnels additionnels en début de l'année 2013.

Tableau 2. Mauritanie : Repères structurels, 2012-13

Rubrique	Mesures	Date (fin de période)	Résultat	Objectif visé	Commentaire
Actions Préalable					
	Fixer les modalités de remboursement des créances de l'Etat envers la BCM à travers une convention qui sera présentée au Conseil des Ministres.		Observé	Renforcer les moyens financiers la BCM pour permettre une conduite indépendante de la politique monétaire	Le Protocol d'accord entre le Ministère de Finance et la BCM a été signé le 2 mai.
Repères Structurelles					
Dépenses publiques					
1	Mettre à jour le fichier de la solde à partir des résultats du recensement des employés.	juin 2012	Observé	Maitriser la masse salariale publique.	Les fichiers de la fonction publique et de la solde ont été réconciliés, ce qui s'est traduit par une solde de paie avec une base de données unique.
2	Revoir les tarifs de l'électricité, y compris une hausse pour les gros consommateurs, à partir des résultats de l'étude tarifaire.	décembre 2012	Non observé	Réduire le poids des subventions mal ciblées.	Reporté apres avoir été non observe à fin juin. L'étude a été achevé en avril mais l'ajustement des tarifs des gros consommateur n'a pas encore eu lieu.
Gestion des finances publiques					
3	Faire un inventaire de toutes les dettes intérieures et formuler un plan pour l'apurement de tous les arriérés intérieurs.	mars 2012	Observé		Un rapport sur les arriérés intérieurs—et le plan d'action pour leur apurement—a été préparé.
4	Concevoir une stratégie globale de gestion de la dette extérieure.	septembre 2012	Observé	Sauvegarder la soutenabilité de la position fiscale et de la dette extérieure	Reporté après avoir été non observe à fin décembre 2011. Le comité technique chargé de la gestion de la dette extérieure a finalisé et adopté la stratégie d'endettement à moyen terme qui reflète les commentaires des services de la Banque Mondiale et du Fonds.
5	Mener à terme une étude de la situation financière des principales entreprises publiques, suite à l'audit financier des entreprises suivantes: SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX.	décembre 2012	Non observé	Assurer un emploi efficace des ressources publiques.	En progrès. Reporté après avoir été non observe à fin décembre 2011.
Transparence de la banque centrale					
6	Achever le rapport sur la quantification des différences entre les états financiers de 2010 de la BCM préparés à partir des principes comptables nationaux et à partir des IFRS avec le concours d'un cabinet d'audit international.	septembre 2012	Observé avec retard		Reporté après avoir été non observe à fin mars. Les autorités ont achevé les travaux de quantification et ont soumis un rapport préliminaire avec des informations supplémentaires détaillées.
7	Auditer les données de RIN et d'AIN de la BCM à fin décembre 2011.	mars 2012	Observé		L'audit a été achevé et les autorités ont présenté au FMI le rapport final des auditeurs.
	à fin juin 2012.	septembre 2012	Observé		L'audit a été achevé et les autorités ont présenté au FMI le rapport final des auditeurs.
	à fin décembre 2012.	mars 2013	Observé		L'audit a été achevé et les autorités ont présenté au FMI le rapport final des auditeurs.
8	La BCM devrait afficher sur son site internet les états financiers audités et l'opinion des auditeurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.	juin 2012	Observé	Améliorer la transparence des opérations financières de la BCM.	
9	Adopter un protocol d'accord entre le Ministère de Finance et la BCM qui opérationnalise un cadre pour la gestion de la liquidité bancaire.	juin 2012	Observé	Accroître l'efficacité de la politique monétaire.	Le protocol a été signe en juin et les autorités ont commencé d'émettre le nouvel instrument en novembre 2012.
Secteur financier					
10	Revoir les règles sur les pratiques de prêt aux parties liées et calculer l'impact sur les banques d'une définition plus rigoureuse des parties liées.	mars 2012	Observé		La réglementation sur les prêts aux parties liées a été approuvée début mars par le Conseil de politique monétaire et signée par le Gouverneur le 26 mars 2012. Une évaluation de l'impact des nouveaux textes a été préparée avec l'AT du FMI.
Politique sociale					
11	Réaliser, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté.	avril 2012	Observé		Comme convenu lors de la 3ème revue du programme, l'enquête sur la pauvreté sera conduite en deux phases. Celle concernant la ville de Nouakchott a été complété à fin-avril, tandis que l'enquête portant sur le reste du pays a été reportée.